PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



AVIS PUBLIC

AVIS est donné que le règlement RCA08-08-0002-5 modifiant le règlement RCA08-08-0002 sur le lotissement, adopté le 1^{er} octobre 2019, est en vigueur depuis le 6 novembre 2019, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 20 novembre 2019

Benoit Turenne Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that by-law RCA08-08-0002-5 modifying by-law RCA08-08-0002 on subdivision, adopted on October 1st, 2019 is in force since November 6, 2019, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

This planning by-law is filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person

Montréal, November 20, 2019

Benoit Turenne Secretary of the Borough Council